

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 6 AVRIL 2017

Etaient présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PERROTIN Joël, PIGNON Jean-Marc, PITHOUD Christian, BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PION Laure

Absents et excusés : Mme PANINI Béatrice procuration à Mme BERNARD Isabelle, Mme VARI Marie-Thérèse procuration à Mme PION Laure

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 22/03/2017

DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I – DECRET 2016-1372 PORTANT MODIFICATION DES CADRES D'EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que les emplois relevant des grades classés en échelle de rémunération 3, 4, 5 ou 6 : **cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux de catégorie C ont été modifiés** par le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 susvisé. Les fonctionnaires territoriaux, titulaires et stagiaires, membres de ces cadres d'emplois sont reclassés de droit, à compter du 1er janvier 2017 dans le nouveau cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux sur la base des dispositions dudit décret.

Il propose donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité, pour le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions règlementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la commune ainsi qu'il suit à la date du 1er janvier 2017 :

Anciens grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Nouveaux grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	9 h 00	Adjoint technique	1	9 h 00

II - VOTE DU BUDGET 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de voter le budget suivant ;

Fonctionnement

• Dépenses	473 464 €
• Recettes	473 464 €

Investissement

• Dépenses	444 676 €
• Recettes	444 676 €

III - AMENAGEMENT SECURITAIRE ENTRE LA MAIRIE ET LA PERRIERE – CREATION D’UN CHEMINEMENT PIETON SOUS TROTTOIRS – CREATION D’UN RESEAU EAUX PLUVIALES LE LONG DE LA RD76 – PHASE 1 / CHOIX ENTREPRISE

Au regard de l’analyse faite par le maître d’œuvre

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l’unanimité

- **autorise** le Maire à conclure le marché de travaux au profit de l’entreprise

EIFPAGE ROUTES CENTRE EST – ETS SAVOIE LEMAN

pour un montant de **96 351.95 € HT** – **115 622.34 € TTC**

QUESTIONS DIVERSES

ECOLES

Mme Pion informe le conseil qu’une fermeture de classe est annoncée pour la rentrée 2017. Il faudrait 110 élèves pour envisager de revoir cette fermeture (104 à ce jour).

Ce qui amènerait à la répartition suivante

PS + MS à 28

GS + CP à 28

CE1 + CE2 à 20

CM1 + CM2 à 28

Les parents d’élèves ont rencontré l’inspecteur de l’Education nationale de St Jean de Maurienne qui a proposé un ½ poste d’enseignant supplémentaire à la condition d’atteindre 4 élèves de plus et non 6, ce qui paraît difficile à réaliser.

Une pétition en ligne a également été lancée,

https://www.change.org/p/fermeture-de-classe-%C3%A9cole-de-la-chambre?recruiter=698809667&utm_source=share_petition&utm_medium=email&utm_campaign=share_email_responsive

Mme PION informe également que le Conseil Départemental supprime le transport scolaire lorsque les TAP sont en demi-journées. **De ce fait il n’y aura plus de ramassage le jeudi après-midi dès la rentrée 2017.**

COMPTEUR LINKY

Mme CLEMENT donne un compte rendu de la présentation par ENEDIS (ERDF) des nouveaux compteurs communicants Linky

La modernisation de ces compteurs pour nous se ferait en 2018.

Un courrier d'information sera envoyé 30 à 45 jours avant la pose qui sera faite par une entreprise mandatée par ENEDIS.

Ce compteur dit communiquant transmet les infos à distance, et permettra une facturation non plus à l'estimation mais au réel. De ce fait ENEDIS pourra mettre en place des contrats personnalisés en fonction de la consommation des foyers.

Est-ce dangereux ? : un avis devrait être rendu dès la fin de l'année par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail qui dépend du ministère de la santé

Des associations et notamment « Robin des toits » dénonce la probable dangerosité par rapport au rayonnement permanent des compteurs.

RALENTISSEUR DEVANT LA MAIRIE

La SEML Centrale Des Demoiselles n'ayant pas donné de réponse le Conseil décide de faire un courrier de relance.

TOILETTES SECHES

Mr le Maire informe le conseil de la demande des associations de possibilité de faire des toilettes sèches sur le terrain du four, en attendant de pouvoir faire des travaux fixes. Le conseil se donne le temps d'y réfléchir.

BLAIREAUX

Mr le Maire rappelle que les personnes ayant eu des dégâts effectués par les blaireaux sont priées de se faire connaître en mairie afin de pouvoir demander un arrêté préfectoral de destruction.

Vu par nous, Maire de la Commune de NOTRE DAME DU CRUET pour être affiché le 10 avril 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

A NOTRE DAME DU CRUET, le 10 avril 2017

LE MAIRE.

P. C. L'Adjointe

Hou